

CPR-130208

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 8 février 2013

8 h 30 à 16 h 30

Salle 286 Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES :**

Shawn Beaulieu  
Neil Boucher, président  
Jacques Paul Couturier  
Katherine Gravel  
Gaston LeBlanc

Lisa Roy  
Sid-Ahmed Selouani  
Céline Surette  
Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Pascal Robichaud, registraire

**Personnes excusées :** Patrick Maltais et Émilie Urbain

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 35.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ajout au point 8.1 : Majeure en études françaises et Mineure en études françaises

***R : 01-CPR-130208***

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-130122**

Correction :

En raison de l'absence du président, remplacer la signature de Neil Boucher à la fin du procès-verbal par celle du président suppléant, Gaston LeBlanc.

***R : 02-CPR-130208***

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le procès-verbal CPR-130122 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**4. CORRESPONDANCE**

Aucune.

## 5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

### 5.1 Reconfiguration du programme B. Sc. (nutrition) (doc. 14 et 14A/12-13)

Invitée : Natalie Carrier, directrice de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Le Comité des programmes passe en revue les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition). Plusieurs questions sont répondues par la directrice de l'École, toutefois les points suivants sont soulevés lors de la discussion.

- Dans le formulaire CPR-1, au point 3.1.5 (a), on note qu'une activité d'intégration sera obligatoire pour le programme. Le Comité souhaite que l'on souligne l'importance d'intégrer tous les étudiants et toutes les étudiantes des trois campus inscrits au programme dans une activité d'intégration. Une précision de cette initiative devrait être inscrite dans le CPR-1.
- Dans le formulaire CPR-1, au point 2.1 (3) et dans plusieurs autres formulaires, notamment le CPR-10, le Comité note que la condition minimale pour être admis en deuxième année est une moyenne cumulative de 2,5. Le Comité note que 2,0 correspond à la mention « Bien ». Le Comité souhaite que l'on maintienne la condition minimale à 2,0 et que le contingentement du passage en deuxième année soit de 25 étudiantes ou étudiants.
- Dans le formulaire CPR-1 et ailleurs dans les documents, on note que le cours PSYC1650 permet l'atteinte de l'OFG-4. Le Comité est d'avis que cet OFG pourrait inclure plus d'un cours, par exemple un cours en chimie ou en biologie.
- Dans le formulaire CPR-10, au point 2.4, 11<sup>e</sup> puce, le Comité souhaite que l'on procède à une réécriture du paragraphe afin de relativiser l'obligation du cours d'anglais. Il faut indiquer que l'étudiante ou l'étudiant pourrait faire son stage en anglais au Nouveau-Brunswick. De plus, il serait préférable d'enlever la référence au bilinguisme.
- Dans le formulaire CPR-5, pour le cours NUAL2601, dans la case « les destinataires », il faut lire « sauf exception approuvée par la directrice ou le directeur de l'École. »
- Dans le formulaire CPR-4, pour les cours NUAL3903 et NUAL3913, on indique qu'il n'y a aucun préalable. Toutefois le cours ADCO1010 est un préalable selon l'exposé au point 3.2 du CPR-1 pour le cours NUAL3903, et le cours NUAL3903 pourrait être un préalable au cours NUAL3913 à la lumière des titres des cours. Une correction semble nécessaire.
- Dans le formulaire CPR-4, pour le cours NUEF4083, dans les objectifs, première puce, il faut enlever le mot « arbitrée ».
- Dans le formulaire CPR-4, pour le cours NUAL3903, l'acronyme GQT dans la description est complexe. Le Comité suggère de l'enlever complètement ou le mettre entre parenthèses.
- Dans le formulaire CPR-5, pour le cours NUAL3607, le Comité considère que les modifications sont importantes et qu'il serait préférable de procéder par création et abolition de cours. Ce changement aura une répercussion sur plusieurs tableaux dans les divers documents.
- Dans le formulaire CPR-5, pour le cours NUAL4602, dans la description, dernière ligne, il faut remplacer « monitoring » par « veille » ou « surveillance ».
- Le Comité suggère que la description du cours NUAL3201 soit renforcée pour faire ressortir davantage le contexte mondial et l'aspect international du cours.

Le Comité des programmes souhaite recevoir une refonte de tous les documents en y intégrant la version modifiée des formulaires CPR-4 (NUEF2322, NUEF2323, NUEF4083) et CPR-5 (NUAL 2601).

**Suivi** : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

5.2 **Mise en oeuvre du programme reconfiguré de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme (doc. 16/12-13)**

Le Comité des programmes examine la demande de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. La Faculté demande que le programme reconfiguré de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme soit lancé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Le Comité des programmes discute des ramifications et de l'impact de la mise en vigueur du programme. À ce titre, il note qu'il serait préférable que les deux premières années du programme soient lancées de façon concomitante plutôt que les quatre années du programme. La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 03-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique que les deux premières années du programme reconfiguré de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme (B. Gest. L.S.T.) soit lancé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5.3 **Reconfiguration des programmes de science politique (doc. 29/12-13)**

Le Comité des programmes passe en revue les propositions de modifications des programmes de science politique. Le Comité note qu'une modification mineure est nécessaire à la page 3 du document CPR-1, au point 2.1 au deuxième paragraphe. Le Comité souhaite que l'on enlève la référence à l'entrée directement sur le marché du travail dans le domaine de l'éducation. La doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales donne son aval à cette modification.

Par ailleurs, le Comité note que les modifications suivantes devront être apportées :

- Dans le CPR-1, point 3.1, on précise que le cours SCPO3013 porte sur la politique acadienne, néo-brunswickoise et canadienne et l'administration publique. Le Comité note que la description du cours (voir CPR-4) ne parle que de la politique canadienne. Une précision s'impose dans la description.
- Dans les CPR-4, pour les cours SCPO3013, SCPO3023 et SCPO3033, le Comité des programmes souhaite que l'objectif « approfondir la connaissance d'ouvrages et de textes fondamentaux » soit plus précis.

Les propositions suivantes sont mises au voix.

**R : 04-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en science politique) et de modifications mineures, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SCPO2240 Sociologie politique; SCPO3013 Lectures dirigées I; SCPO3023 Lectures dirigées II; SCPO3033 Lectures dirigées III; SCPO3340 Politique et mondialité; SCPO4020 Les francophonies; SCPO4260 Séminaire polit. canadienne; et SCPO/SOCI3202 Méthodes II. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE



### 5.3 **Reconfiguration des programmes de science politique (doc. 29/12-13)** (suite)

#### **Majeure en science politique**

**R : 10-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en science politique). »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

#### **Mineure en science politique**

**R : 11-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Mineure en science politique. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

### 5.4 **Reconfiguration du Baccalauréat en travail social (doc. 31/12-13)**

Le Comité passe en revue le programme reconfiguré de Baccalauréat en travail social. Dans un premier temps, le Comité note que les campus d'Edmundston et de Shippagan ne semblent pas avoir été consultés au sujet de l'impact de la création de nouveaux cours et de l'exigence du cours ANGL1031 pour l'atteinte de l'OFG-9. De plus, le Comité note qu'il n'y a pas de cours au choix, ce qui rend le programme plutôt contraignant et s'éloigne de l'esprit du projet de la reconfiguration des programmes.

Dans un deuxième temps, à la lecture du point 5 (dérogation) dans le CPR-1, le Comité se demande si le document tient compte des nouvelles normes d'agrément adoptées en mai 2012.

Enfin, le Comité aimerait savoir pourquoi les cours PHIL2241 et SOCI1410 deviennent obligatoires dans le programme reconfiguré.

**Suivi** : Faculté des arts et des sciences sociales

### 5.5 **Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels (doc. 32/12-13)**

Le Comité des programmes examine la reconfiguration du programme de Baccalauréat en arts visuels et soulève les points suivants :

- Dans le formulaire CPR-1, au point 2.1, 1<sup>er</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, il faut remplacer « ... de participer à ... » par « ... de contribuer à titre d'artiste-créateur à ... ».
- Dans le formulaire CPR-1, au point 2.1, 2<sup>e</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne, il faut lire : « ... restauration d'oeuvres d'art ou encore la ... ».
- Dans le formulaire CPR-1, au point 3.3, dans le tableau 1, il faut identifier les cours connexes, même si ceux-ci ont un sigle ARVI.
- Dans le formulaire CPR-1, au point 4.9, et ailleurs dans le document et les autres formulaires, il faut prévoir que le cours ANGL1022 est le seuil minimal pour l'atteinte de l'OFG-9.
- Dans le formulaire CPR-1, au point 4.3, le Comité souhaite que l'étudiante ou l'étudiant choisisse un cours dans la banque de cours de formation générale.

### 5.5 **Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels (doc. 32/12-13) (suite)**

- Dans le formulaire CPR-2, le Comité note que le cours ANGLXXXX (qui deviendra probablement ANGL1022) est prévu en 3<sup>e</sup> année. Le Comité souhaite qu'il soit offert au plus tard en 2<sup>e</sup> année. Une inversion avec l'OFG-2 prévue en 2<sup>e</sup> année semble possible. Tous les documents devront refléter cette modification.
- Dans le formulaire CPR-2, le Comité note que le cours FRAN1600 est offert en 2<sup>e</sup> année. Le Comité souhaite que ce cours soit offert en 1<sup>re</sup> année. Tous les documents devront refléter cette modification.
- Dans le formulaire CPR-4, pour le cours ARVI4522, le Comité souhaite que l'on précise « extérieur » et « intérieur ». Est-ce que l'on parle du milieu local? D'une région quelconque? Hors- pays? Une précision serait de mise.
- Dans le formulaire CPR-10, au point 2.2, le Comité souhaite que l'on décrive les stratégies pédagogiques en utilisant un langage similaire à celui retrouvé au point 2.2 du formulaire CPR-1.
- Dans le formulaire CPR-10, au point 2.3, il faut cocher la case « autres ».
- Dans le formulaire CPR-10, au point 2.3, pour les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas terminé la 12<sup>e</sup> année, le Comité souhaite que les modalités d'admission aux programmes soient plus précises. Quelles sont les exigences du Département?
- Dans le formulaire CPR-10, au point 2.3, point 4, il faut remplacer « la formule » par « le formulaire ».
- Dans le formulaire CPR-10, au point 2.4, le Comité souhaite savoir pourquoi des renseignements sont en gras alors que d'autres ne le sont pas.
- Pour les objectifs des cours ARVI1304, ARVI1305, ARVI1403, ARVI1804, ARVI1902, ARVI1903, ARVI2102, ARVI2404, ARVI3103, ARVI3404 et ARVI4104, le Comité souhaite que l'on remplace le mot « Introduire » par « Initier ».

Le Comité des programmes souhaite recevoir une refonte de tous les documents.

**Suivi** : Faculté des arts et des sciences sociales

### 5.6 **Reconfiguration des programmes - projet de règlements transitoires (doc. 35/12-13)**

Le Comité passe en revue le projet de règlement pour les programmes bidisciplinaires, avec double majeure, multidisciplinaires et appliqués. Pour les règlements 2.01.4, 2.01.5, 2.01.5.2, 2.01.7.1 et 2.01.8, le Comité des programmes accepte le libellé. Le Comité soulève les points suivants :

Règlement 2.01.4.1 : Le Comité note que la structure du baccalauréat bidisciplinaire ne correspond pas à celle adoptée par le Sénat académique dans le rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes de 1<sup>er</sup> cycle présenté le 4 mai 2007. Le Comité souhaite connaître les raisons pourquoi l'on propose des paramètres différents de ceux adoptés par le Sénat académique.

Règlement 2.01.5.1 : Le Comité note que la structure du baccalauréat avec double majeure ne correspond pas à celle adoptée par le Sénat académique dans le rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes de 1<sup>er</sup> cycle présenté le 4 mai 2007. Le Comité souhaite connaître les raisons pourquoi l'on propose des paramètres différents de ceux adoptés par le Sénat académique.

Règlement 2.01.6 : Le Comité souhaite que l'on enlève les mots « au moins » retrouvés à la 4<sup>e</sup> ligne du règlement.

Règlement 2.01.6.1 : Le Comité note que la structure du baccalauréat multidisciplinaire ne correspond pas à celle adoptée par le Sénat académique dans le rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes de 1<sup>er</sup> cycle présenté le 4 mai 2007. Le Comité souhaite connaître les raisons pourquoi l'on propose des paramètres différents de ceux adoptés par le Sénat académique.

## 5.6 Reconfiguration des programmes - projet de règlements transitoires (doc. 35/12-13) (suite)

De plus, le Comité souhaite que l'on précise que, pour le baccalauréat multidisciplinaire, deux programmes de mineure doivent normalement être rattachés à la faculté d'attache du programme.

Règlement 2.01.7.1 : Le Comité souhaite que les mots « normalement » et « communautaire » soient ajoutés à la dernière phrase du règlement afin de se lire : « Il est offert en partenariat, normalement avec un collègue communautaire. » Ce libellé est celui retrouvé dans les paramètres de la reconfiguration des programmes, paramètres adoptés le 4 mai 2007 par le Sénat académique.

Le Comité des programmes ne souhaite pas modifier les paramètres de la reconfiguration des programmes par le biais de règlements universitaires. Le Comité souhaite recevoir les motifs qui expliquent pourquoi les paramètres adoptés par le Sénat académique ne peuvent pas s'appliquer dans la livraison des programmes bidisciplinaires, avec double majeure, multidisciplinaires et appliqués.

**Suivi** : Registraire

## 6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130122**

### Programme en ingénierie - généralités

Le Comité des programmes passe en revue les modifications proposées aux six programmes de baccalauréat en ingénierie. Le Comité note que tous les points soulevés dans le procès-verbal du 22 janvier 2013 ont été traités, sauf la question portant sur l'OFG-9 (Capacité de s'exprimer en anglais).

Le Comité des programmes est d'avis que la question soulevée par rapport à l'OFG-9 relève du Sénat académique. Il s'agit de fixer un seuil minimal pour satisfaire l'OFG-9. Le Comité des programmes note que le cours ANGL1022 est le seuil minimal pour de nombreux programmes reconfigurés, mais que, en tant que tel, il n'y a pas de directives du Sénat académique sur le point. Ceci dit, le Comité des programmes souhaite adopter les programmes en ingénierie sous réserve que cette question soit traitée à la prochaine réunion du Sénat académique. Les programmes reconfigurés en ingénierie seront alors modifiés en tenant compte de la décision du Sénat académique si nécessaire.

### 6.1 **(5.3) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) et (génie civil - régime coopératif) (doc. 19 et 19A/12-13)**

#### **R : 12-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) et de Baccalauréat en ingénierie (génie civil - régime coopératif). »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

#### **R : 13-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en génie civil, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GCIV1011 Initiation au travail en ing.; GCIV2011 Technologie de l'environnement; GCIV3220 Analyse des structures; GCIV4640 Hydraulique/hydrologie; GCIV4650 Hydraulique urbaine; GCIV5010 Lois et déontologie; GCIV5903 Projet de génie civil; et GCIV5990 Infrastructures durables. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE





6.2 **(5.4) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) et (génie électrique - régime coopératif) (doc. 20 et 20A/12-13)**

**R : 18-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) et de Baccalauréat en ingénierie (génie électrique - régime coopératif). »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

**R : 19-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en génie électrique, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GELE1012 Outils d'ingénierie; GELE2012 Circuits électriques; GELE2211 Électronique analogique; GELE2442 Circuits logiques; GELE3113 Systèmes électroniques; GELE3131 Mesures et instrumentations; GELE3333 Théorie des circuits; GELE3541 Télécommunications; GELE3700 Projet de génie électrique I; GELE4132 Asservissements linéaires; GELE4244 Électronique industrielle I; GELE4444 Analyse et simulation; GELE4700 Projet de génie électrique II; GELE5131 Commande numérique; GELE5221 Guides et antennes; GELE5312 Réseaux intelligents; GELE5552 Fibres optiques; GELE5584 Communications numériques; et GELE5900 Projet de fin d'études. »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**R : 20-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en génie électrique, le Comité des programmes accepte les modifications aux cours suivants : GELE3211 Électrotechnique; GELE3422 Microprocesseurs; GELE5119 Automates Program. et RFID; GELE5132 Conception de filtres; GELE5224 Électronique industrielle II; GELE5322 Conception numérique avancée; GELE5324 Commande électronique; GELE5340 Circuits ITGE (VLSI); GELE5350 Électronique optique; GELE5521 Communications sans fil; GELE5522 Systèmes de communication; et GELE5524 Énergies renouvelables. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Le Comité des programmes note les modifications apportées à la description des cours GELE3211 Électrotechnique et GELE5340 Circuits ITGE (VLSI).



6.3 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) et (génie mécanique - régime coopératif) (doc. 21 et 21A/12-13) (suite)**

**R : 25-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en génie mécanique, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GMEC1013 Dessin et conception en ing.; GMEC1014 Matériaux en ingénierie; GCIV/GMEC2010 Statique; GCIV/GMEC2210 Résistance des matériaux; GMEC2311 Dynamique; GMEC3212 Procédés de fabrication; GMEC3230 Mécanique des solides; GMEC3240 Matériaux et conception; GMEC3251 Optimisation et conception; GMEC3412 Thermodynamique; GMEC3601 Mécanique des fluides; GMEC3626 Mécanique des fluides appl.; GMEC4261 Éléments de machines; GMEC4282 Design et fabrication; GMEC4320 Dynamique des machines; GMEC4502 Mécatronique; GMEC5120 Matériaux composites; GMEC5331 Vibrations et bruit; GMEC5340 Cinématique des manipulateurs; GMEC5370 Biomécanique; GMEC5465 Transfert de chaleur avancé; GMEC5475 Systèmes d'énergies propres; GMEC5490 Design des systèmes thermiques; GMEC5522 Design mécatronique; GMEC5530 Robotique; GMEC5670 Mécanique des fluides avancées; et GMEC5970 Projet de génie mécanique. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

**R : 26-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en génie mécanique, le Comité des programmes accepte les modifications aux cours suivants : GMEC4420 Transfert de chaleur; GMEC4430 Conversion d'énergie; GMEC5440 Chauffage et climatisation; GMEC5480 Turbomachines; GMEC5630 Aérodynamique; et GMEC5650 Hydraulique de puissance. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

Le Comité des programmes note les modifications apportées à la description des cours GMEC4420 Transfert de chaleur; GMEC4430 Conversion d'énergie; GMEC5440 Chauffage et climatisation; et GMEC5480 Turbomachines.

**R : 27-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en génie mécanique, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : GMEC1111 Matériaux en ingénierie; GMEC1311 Dessin d'ingénierie; GMEC2522 Dynamique; GMEC3121 Métallurgie; GMEC3211 Procédés de fabrication; GMEC3320 Dynamique des machines; GMEC3332 Conception de machines I; GMEC3411 Thermodynamique; GMEC3611 Mécanique des fluides I; GMEC3621 Mécanique des fluides II; GMEC4221 CAO/FAO; GMEC4311 Vibrations et bruit; GMEC4340 Conception de machines II; GMEC4512 Mécatronique; GMEC5130 Matériaux composites; GMEC5140 Matériaux modernes; GMEC5213 Gestion de l'énergie; GMEC5350 Mécanique des solides; GMEC5360 Projet de conception mécanique; GMEC5460 Transfert de chaleur II; GMEC5470 Transfert de chaleur III; GMEC5521 Servomécanismes; GMEC5531 Robotique; GMEC5540 Biomécanique; GMEC5640 Mécanique des fluides III; et GMEC5910 Projet de génie mécanique. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE





7.3 **(18) Nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en technologie et leadership (BTEL) (doc. 17 et 17A/12-13) (suite)**

**R : 37-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve de la création du programme de Baccalauréat appliquée en technologie et leadership, le Comité des programmes accepte la modification proposée au cours GEIN3090 Veille stratégique. »*

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-121015**

8.1 **(4.2.2) Reconfiguration des programmes en études françaises - B.A. (spécialisation en études littéraires), Majeure en études françaises et Mineure en études françaises (doc. 7, 7A et 7B/12-13)**

Le Comité passe en revue les projets de reconfiguration des programmes en études françaises (spécialisation, majeure et mineure). Le Comité note que toutes les modifications demandées à la réunion du 15 octobre 2012 ont été apportées aux documents. Au sujet du programme de Mineure en études française, le Comité note que le cours LITT2154 *Roman français au 19<sup>e</sup> siècle* doit être ajouté à la liste des cours à option LITT. Les recommandations suivantes sont mises aux voix.

**Spécialisation en études littéraires**

**R : 38-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, dans le cadre du projet de reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires). »*

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

**R : 39-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : LITT2800 Litt. francophones du monde; LITT2810 Thèmes littéraires I; LITT2820 Histoire de la litt. du Québec; LITT2830 Histoire de la litt. acadienne; LITT3791 Atelier de création (récits); LITT3800 Thèmes littéraires II; LITT3810 La litt. au niveau secondaire; LITT3820 Méthodologie et théories litt.; LITT3830 Litt. francophones du Canada; LITT3840 Poésie québécoise; LITT3850 Roman québécois avant 1960; LITT4000 Roman québécois depuis 1960; et LITT4900 Littérature et cinéma. »*

Vote sur R39

unanime

ADOPTÉE

8.1 **(4.2.2) Reconfiguration des programmes en études françaises - B.A. (spécialisation en études littéraires), Majeure en études françaises et Mineure en études françaises (doc. 7, 7A et 7B/12-13) (suite)**

**R : 40-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : LITT1180 La littérature française I; LITT2154 Roman français au 19<sup>e</sup> siècle; LITT2190 La littérature française II; LITT2403 Le texte poétique; LITT2701 Littérature et société; LITT2900 Théorie et histoire du cinéma; LITT3130 Litt. française du 17<sup>e</sup> siècle; LITT3153 Poésie française au 19<sup>e</sup> siècle; LITT3163 Poésie française au 20<sup>e</sup> siècle; LITT3164 Roman français au 20<sup>e</sup> siècle; LITT3206 Essai québécois; LITT3383 Poésie acadienne; LITT3385 Roman acadien; LITT3702 Littérature universelle; LITT3790 Atelier de création (poésie); LITT4110 Litt. française du Moyen Âge; LITT4120 Litt. française du 16<sup>e</sup> siècle; LITT4140 Litt. française du 18<sup>e</sup> siècle; LITT4165 Théâtre français moderne; LITT4205 Théâtre québécois; LITT4400 Théorie littéraire; LITT4452 Projet de recherche; et LITT4750 Pratique de la critique. »

Vote sur R40

unanime

ADOPTÉE

Le Comité des programmes note les modifications apportées à la description des cours suivants : LITT1180 La littérature française I; LITT2154 Roman français au 19<sup>e</sup> siècle; LITT2190 La littérature française II; LITT2403 Le texte poétique; LITT2701 Littérature et société; LITT2900 Théorie et histoire du cinéma; LITT3130 Litt. française du 17<sup>e</sup> siècle; LITT3153 Poésie française au 19<sup>e</sup> siècle; LITT3163 Poésie française au 20<sup>e</sup> siècle; LITT3164 Roman français au 20<sup>e</sup> siècle; LITT3206 Essai québécois; LITT3383 Poésie acadienne; LITT3702 Littérature universelle; LITT3790 Atelier de création (poésie); LITT4110 Litt. française du Moyen Âge; LITT4120 Litt. française du 16<sup>e</sup> siècle; LITT4140 Litt. française du 18<sup>e</sup> siècle; LITT4165 Théâtre français moderne; LITT4205 Théâtre québécois; LITT4400 Théorie littéraire; LITT4452 Projet de recherche; et LITT4750 Pratique de la critique

**R : 41-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : LITT1403 Intro. aux études littéraires; LITT2291 La littérature can.-fr.; LITT3253 Poésie québécoise jusqu'à 1939; LITT3264 Roman québécois depuis 1939; LITT4254 Roman québécois jusqu'à 1939; LITT4263 Poésie québécoise depuis 1939; LITT4451 Recherche en littérature; et LITT4990 Littérature et cinéma. »

Vote sur R41

unanime

ADOPTÉE

**R : 42-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours ayant le sigle LITT. »

Vote sur R42

unanime

ADOPTÉE

**R : 43-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale pour les cours ayant le sigle LITT. »

Vote sur R43

unanime

ADOPTÉE

- 8.1 **(4.2.2) Reconfiguration des programmes en études françaises - B.A. (spécialisation en études littéraires), Majeure en études françaises et Mineure en études françaises (doc. 7, 7A et 7B/12-13) (suite)**

**Baccalauréat ès arts (majeure en études françaises)**

**R : 44-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (majeure en études françaises). »*

Vote sur R44

unanime

ADOPTÉE

**Mineure en études françaises**

**R : 45-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que, sous réserve d'une modification mineure et dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Mineure en études françaises. »*

Vote sur R45

unanime

ADOPTÉE

- 8.2 **(4.3) Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales) (doc. 8/12-13)**

Aucun nouveau document.

- 8.3 **(16) Demande d'abolition de cours n'ayant pas été offerts depuis quatre ans (Faculté des sciences de l'éducation) (doc. 2/12-13)**

Aucun nouveau document.

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

- 9.1 **(12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

- 9.2 **(13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31 B/11-12)**

À la suite de la dernière réunion du Sénat académique, le Comité note que le Sénat académique souhaite obtenir un avis juridique sur la question.

**Suivi** : Secrétaire générale

**10. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418**

- 10.1 **(4.2) Programmes de mineure non conforme**

Aucun nouveau document.



**11. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120327****11.1 (14) Modification au cours KNEP2513 (doc. 19 et 19A/11-12 et doc. 34/11-12)****R : 46-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte la modification proposée aux préalables du cours KNEP2513 Didactique de l'EPS. »*

Vote sur R46

unanime

ADOPTÉE

**11.2 (17) Modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées (doc. 22/11-12)**

Aucun nouveau document.

**12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110608****12.1 (16) Suspension des admissions au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) (doc. 31/10-11)**

Aucun nouveau document.

**12.2 (18) Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9) (doc. 33/10-11)**

Aucun nouveau document.

**12.3 (19) Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT) (doc. 34 et 34A/10-11)**

Le Comité des programmes examine les correspondances entourant la livraison du programme articulé de Baccalauréat appliqué en intervention touristique et note que les admissions à ce programme sont suspendues au CCNB d'Edmundston. De plus, ce programme est un programme ciblé par le Comité *ad hoc* sur l'évaluation et la formulation de recommandations sur la viabilité de certains programmes. À la lumière de cette conjoncture, la proposition suivante est mise aux voix.

**R : 47-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes suspende les admissions au programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT) pour une période de deux ans. »*

Vote sur R47

unanime

ADOPTÉE

**12.4 (21) Création du cours EDUC7000 (doc. 36, 36A et 36B/10-11)**

Le Comité passe en revue les réponses aux questions posées dans le procès-verbal du 8 juin 2011 au sujet de la création du cours EDUC7000. Le Comité des programmes reconnaît l'importance d'offrir de la formation portant sur l'enseignement universitaire, toutefois l'offre d'un cours semble être un moyen parmi plusieurs. Le Comité note que la formation continue offerte par le biais du SASE, de colloques universitaires, de sessions et d'ateliers demeure un moyen adéquat pour outiller les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs.

Par ailleurs, le Comité note que le président du Comité des études supérieures (CES) du Département d'études françaises, le président du CES du Ph. D. en sciences de la vie de la Faculté des sciences et le président du CES de la Faculté d'ingénierie indiquent que le cours ne pourra pas être comptabilisé dans le nombre de crédits requis pour l'obtention d'un diplôme de Ph. D. Le cours devrait être suivi en surplus dans ces programmes.

Après discussion, le Comité des programmes conclut que les conditions ne sont pas réunies pour assurer la viabilité du cours à long terme.

Ce point peut être retiré de l'ordre du jour.

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**

**13.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15/10-11)**

Aucun nouveau document.

**14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615**

**14.1 (18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)**

Aucun nouveau document.

**15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**

**15.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

**16. MODIFICATIONS AU PROFIL DU PROGRAMME DE B. Sc. Kin.; AU PROFIL DU PROGRAMME DE B.E.P.-B. Éd. (MAJEURE EN ÉDUCATION PHYSIQUE); CRÉATIONS, ABOLITIONS ET MODIFICATION DE COURS KNEP (DOC. 5/12-13)**

Le président présente les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat en sciences de kinésiologie et de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique). Il explique que ces modifications s'inscrivent dans une démarche visant l'obtention de l'agrément du Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique et kinésiologie. Le président explique que ces changements sont nécessaires immédiatement et que ceux-ci seront incorporés dans le projet de reconfiguration des deux programmes.

Le Comité des programmes souhaite que le dossier soit présenté au Sénat académique en raison des modifications dans la liste des cours obligatoires des programmes.

**R : 48-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : KNEP2023 Physiologie de l'exercice; KNEP2183 Apprentissage psychomoteur; KNEP3083 Biomécanique des APS; et KNEP4433 Psychologie du sport. »*

Vote sur R48

unanime

ADOPTÉE

**R : 49-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte la modification au cours KNEP2063 Anatomie fonctionnelle. »*

Vote sur R49

unanime

ADOPTÉE

**R : 50-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : KNEP2013 Physiologie de l'exercice; KNEP2021 Labo. en physio. de l'exercice; KNEP2173 Apprentissage psychomoteur; KNEP3073 Analyse du mouvement II; et KNEP4413 Psychologie du sport. »*

Vote sur R50

unanime

ADOPTÉE



**19. MODIFICATIONS AU GUIDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME (DOC. 18/12-13) (suite)**

Pour les programmes de premier cycle, le Guide remplace les formulaires CPR-1 et CPR-3. Pour les programmes d'études supérieures, il remplace le formulaire CPR-1 seulement.

Le Comité des programmes est d'avis que les modifications proposées reflètent les décisions du Sénat académique.

**R : 56-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes adopte les modifications proposées au Guide pour l'élaboration d'une proposition d'un nouveau programme de premier cycle et de cycles supérieurs. »*

Vote sur R56

unanime

ADOPTÉE

**20. MODIFICATIONS À DES COURS ECON (DOC 23/12-13)**

À la suite de l'évaluation externe des programmes en économie, le Sénat académique a aboli les cours ECON1010 et ECON1011. Dans le Répertoire de 1<sup>er</sup> cycle, il y a encore plusieurs références au cours ECON1010 alors que celui-ci n'existe plus. Le Département d'économie souhaite que l'on retire toutes les références à ce cours. Le Comité des programmes donne son aval à cette demande.

**R : 57-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Registrariat et le Secrétariat général retirent de la banque de cours toute référence aux cours ECON1010 dans le Répertoire des cours de premier cycle pour les cours suivants : ECON2150, ECON2300, ECON3100, ECON3500, ECON3510, ECON3520 et ECON3550. »*

Vote sur R57

unanime

ADOPTÉE

**21. MODIFICATIONS DE LA MINEURE EN SCIENCES DE LA GESTION (DOC. 24/12-13)**

Le Comité des programmes passe en revue les modifications proposées à la Mineure en sciences de la gestion. Les modifications sont proposées en raison des nouvelles normes de la CESPM exigeant que les programmes de mineure soient constitués d'au moins neuf crédits de cours de niveaux 3000, 4000 ou 5000. Le Comité des programmes fait remarquer que le Sénat académique avait donné son aval aux nouvelles normes de la CESPM.

**R : 58-CPR-130208**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de la Mineure en sciences de la gestion afin que l'étudiante ou l'étudiant puisse désormais choisir neuf crédits de cours à option au lieu de six, conformément aux nouvelles normes de la CESPM. »*

Vote sur R58

unanime

ADOPTÉE





**30. PROCHAINE RÉUNION**

À déterminer.

**31. CLÔTURE**

La séance est levée à 16 h 40.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Neil Boucher, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire